



Direction de l'instruction publique et de la culture
Office de la culture

Sulgeneckstrasse 70
3005 Berne
+41 31 633 86 14
culture@be.ch
www.bkd.be.ch/culture

2020.BKD.53587 / 634127

Mise au concours « prêt-à-participer »

Offres culturelles sélectionnées pour les écoles dans le canton de Berne

La Section Encouragement des activités culturelles du canton de Berne lance une mise au concours destinée aux associations culturelles qui disposent de plusieurs années d'expérience dans l'organisation et la réalisation de projets de médiation culturelle dans les écoles.

Votre association culturelle est capable de proposer des offres de qualité et de grande ampleur dans le domaine de la médiation culturelle en milieu scolaire (spectacles, ateliers, etc.). Vous offrez à des classes, dans le cadre de l'enseignement obligatoire, un accès facilité à des contenus culturels ou artistiques, uniques (p. ex. une représentation) ou récurrents (p. ex. deux à trois ateliers). Les élèves ont ainsi la possibilité de vivre des expériences de manière réceptive/interactive/participative et d'échanger avec des acteurs et actrices culturels professionnels dans un ou plusieurs domaines de la création culturelle ou du patrimoine culturel. Il est souhaité, mais pas obligatoire, que l'offre soit proposée dans les deux régions linguistiques du canton, si possible dans une approche de médiation bilingue.

Un jury composé de spécialistes sélectionne environ dix offres par année scolaire parmi les candidatures. La Section Encouragement des activités culturelles du canton de Berne met à disposition entre 15 000 francs et 60 000 francs par association culturelle pour contribuer au financement de l'organisation et de la mise en œuvre des projets.

Nous concluons avec vous une convention pour l'offre sélectionnée, valable une année scolaire ou deux au maximum. Vous vous chargez de la coordination, de la mise en œuvre et de l'évaluation de l'offre. La Section Encouragement des activités culturelles du canton de Berne soutient l'offre au moyen d'une contribution substantielle et s'occupe de la publication des offres sur Internet via la page « Culture et école » à la rentrée scolaire 2021-2022 ainsi que par d'autres canaux de communication.

Sont habilités à déposer une demande :

- les associations culturelles (organisations, institutions, collectifs, groupes, ensembles, fondations, etc.) qui n'ont pas conclu de contrat de prestations avec le canton de Berne et qui
 - o sont établies dans le canton de Berne depuis au moins deux ans et
 - o disposent de plusieurs années d'expérience dans l'organisation et la réalisation de projets de médiation culturelle dans les écoles ;
- les institutions ou organisations culturelles qui ont conclu un contrat de prestations avec le canton de Berne dans la mesure où leur offre de médiation va clairement au-delà des obligations contractuelles et apportera un plus.

Afin que le jury puisse examiner votre offre, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Votre offre peut être mise en œuvre au cours de l'année scolaire dans une dizaine de lieux (p. ex. écoles et/ou autres lieux de représentation) dans différentes régions du canton de Berne.
- Vous disposez d'une longue expérience dans la médiation culturelle et vous entourez d'acteurs et actrices culturels pour réaliser vos projets.
- Vous avez besoin d'un financement et en assurez une partie à l'aide de fonds de tiers.
- La demande de subvention est déposée dans les délais.
- Le dossier de demande fourni est complet.

Documents requis : tous les documents ci-après doivent être déposés au format PDF sur notre portail de demandes en ligne www.be.ch/culture-portail-des-demandes ► Médiation culturelle scolaire ► « **prêt-à-participer** » – merci de ne pas charger de document Word ou Excel :

- Attestation de l'établissement dans le canton de berne (p. ex. statuts, affectation)
- Curriculum vitae succinct des acteurs et actrices culturels, médiateurs et médiatrices culturels et agents culturels actifs dans le domaine de la médiation culturelle participant au projet
- Documentation retraçant l'expérience professionnelle de l'association culturelle dans le domaine de la médiation culturelle et comprenant des informations sur des projets de référence
- Budget du projet et plan de financement

Description du projet : La description détaillée de l'offre se fait directement dans le champ correspondant sur le portail de demandes.

Dépôt :

Les dossiers peuvent être déposés jusqu'au jeudi **31 décembre 2020** sur le portail de demandes.

Jury :

Les dossiers sont évalués par un jury composé de spécialistes qui effectue une sélection parmi les offres proposées. Le jury est libre de s'écarter du montant demandé et de recommander un financement adapté.

Décision :

Tous les candidats et candidates devraient être informés par écrit d'ici fin février 2021 des décisions prises.

Mise en œuvre :

Les offres sélectionnées lors de la mise au concours 2020 seront mises en œuvre lors de l'année scolaire 2021-2022.

Financement :

La Section Encouragement des activités culturelles du canton de Berne apporte une contribution substantielle aux coûts budgétés liés à la coordination, à la mise en œuvre et à l'évaluation de l'offre. Il est attendu que le reste du financement soit assuré par des fonds de tiers.

Il n'est pas autorisé de participer à cette mise au concours et de déposer parallèlement une demande de subvention de projet auprès de la Section Encouragement des activités culturelles du canton de Berne pour le même projet.

Perspectives :

Il est prévu de mettre au concours « **prêt-à-participer** » tous les deux ans à partir de 2021 (mise en œuvre dès l'année scolaire 2022-2023) et d'octroyer les subventions de projet pour deux ans à chaque fois.

Renseignements :

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à Renate Schär (031 636 55 36) et Carolin Fedier (031 633 84 34).